

MARTOR



Title: “Le Décret d’État de 1959 – entre la peur et l’acceptation de la souffrance”

Author: Maria Mateoniu

How to cite this article: Mateoniu, Maria. 2010. “Le Décret d’État de 1959 – entre la peur et l’acceptation de la souffrance”. *Martor* 15: 15-27.

Published by: *Editura MARTOR* (MARTOR Publishing House), *Muzeul Țăranului Român* (The Museum of the Romanian Peasant)

URL: <http://martor.muzeultaranuluiroman.ro/archive/martor-15-2010/>

Martor (The Museum of the Romanian Peasant Anthropology Review) is a peer-reviewed academic journal established in 1996, with a focus on cultural and visual anthropology, ethnology, museum studies and the dialogue among these disciplines. *Martor* review is published by the Museum of the Romanian Peasant. Its aim is to provide, as widely as possible, a rich content at the highest academic and editorial standards for scientific, educational and (in)formational goals. Any use aside from these purposes and without mentioning the source of the article(s) is prohibited and will be considered an infringement of copyright.

Martor (Revue d’Anthropologie du Musée du Paysan Roumain) est un journal académique en système *peer-review* fondé en 1996, qui se concentre sur l’anthropologie visuelle et culturelle, l’ethnologie, la muséologie et sur le dialogue entre ces disciplines. La revue *Martor* est publiée par le Musée du Paysan Roumain. Son aspiration est de généraliser l’accès vers un riche contenu au plus haut niveau du point de vue académique et éditorial pour des objectifs scientifiques, éducatifs et informationnels. Toute utilisation au-delà de ces buts et sans mentionner la source des articles est interdite et sera considérée une violation des droits de l’auteur.

Le Décret d'État de 1959 – entre la peur et l'acceptation de la souffrance

Maria Mateoni

Dans le territoire roumain, les monastères ont été perçus depuis toujours comme des lieux de réclusion. Ils se sont constitués comme des entités spatio-temporelles complémentaires aux villages et aux grandes villes, c'est-à-dire des lieux de traditions que la société peut récupérer ultérieurement pour mieux fonder ses propres idéaux (Manolescu 1995 : 43-62 ; Ibid. 1996 : 207-216). C'est en raison de cet attribut fondamental que les monastères orthodoxes roumains ont subi l'intervention de la police politique du régime communiste qui les percevait comme des « centres réactionnaires » (Vasile 2000 : 179). Le refuge des opposants du régime dans les monastères a déterminé l'offensive des autorités contre celle-ci¹.

Les répressions ont atteint leur paroxysme à la fin des années 1950 lorsque le régime totalitaire a émis le décret 410 prévoyant la réduction du nombre des religieux. Les persécutions ont commencé après le départ de l'Armée Soviétique occupant le territoire de la Roumanie dès la fin de la deuxième guerre mondiale. Les dures mesures prises contre les croyants avaient pour but de démontrer à Moscou que les *leaders* communistes roumains n'avaient pas renoncé à leur « vigilance révolutionnaire » (Vasile 2000 : 189).

La persécution de la fin des années 1950 a marqué profondément la vie religieuse orthodoxe. Pendant la recherche de terrain effectuée au monastère de Saint-Nicolas entre 1999 et

2004, j'ai pu observer comment les récits des moniales tournaient sans cesse autour du décret émis en 1959, quand leur existence au sein de la communauté a été remise en question par le régime. On se propose dans le présent article d'observer comment la mémoire du moment de la crise de 1959 rappelle le temps des origines et donc comment cet instant perdure dans la mémoire du monastère comme la vie dans des conditions extrêmes. L'analyse reproduira le passage de « l'événement vécu à l'événement construit » (Bensa, Fossion 2002 : 14), de la mémoire à l'oubli et de la souffrance au passage à l'acte de la croyance.

Le prologue de la crise

Dans le monastère de Saint-Nicolas la crise de la communauté a commencé plusieurs années auparavant, le décret de 1959 n'étant que le sommet d'une assez longue et difficile période. Pendant les années 1958-59, la coercition politique et économique s'accroît, dans le but évident de pousser le monastère à la marge de la société et de le contraindre à reconnaître son incapacité à s'adapter par ses propres forces aux nouvelles exigences du régime.

En 1958, les ateliers du monastère ont été fermés de force. La seule source de subsistance de la communauté restait ainsi le travail de la terre. Devenue tout à coup indispensable, la

terre ne suffisait pas à assurer à elle seule la production nécessaire à la communauté, d'autant plus que cette dernière était obligée de donner une quote-part de ses produits agricoles à l'État (Dossier no. 1, *Diverses questions pour l'année 1959*, inv. no 339/1960, file 13-16). La communauté a vécu avec la peur de ne pas perdre ses propriétés agricoles². Après le Décret qui a provoqué l'exclusion d'un parti des moniales, le monastère de Saint-Nicolas perde ses terres agricoles, étant privé de toutes ses sources de subsistance.

Dans le cours de l'année 1959, les ordres qui étaient auparavant reçus par le monastère directement du patriarche sont désormais émis soit par le Ministère des Cultes, soit par l'administration locale de l'Église. Parce que les ordres reçus pendant l'année 1959 n'ont pas été signés par le patriarche, on pourrait supposer que le chef suprême de l'Église était dépourvu de toute autorité pendant cette période. Après une longue « guerre »³ avec le ministre des cultes, le patriarche Justinian Marina a probablement été marginalisé durant toute l'année 1959 (Voir Păiușan, Ciuceanu 2001).

N'étant plus placé sous la protection du patriarcat orthodoxe, le monastère est confronté de faire face à de nouvelles exigences radicalement opposées à son mode d'organisation. Tout d'abord, les ordres ont visé à effacer la mémoire du monastère et à la remplacer par une mémoire officielle, idéologisée, que le régime a essayé d'imposer par tous les moyens. Les moniales ont dû accepter la présence de la propagande de parti dans le cadre des messes et partager leur vie entre le culte et les pratiques orthodoxes et les fêtes civiles nouvelles qui leur ont été imposées (par exemple, le jour de 23 août 1944 devenu la fête nationale ou le jour de la commémoration du désastre de la Hiroshima).

En mars 1959, suite aux ordres que le conseil du monastère a reçus, 14 novices et 5 moniales, sur un total de 120, doivent quitter la communauté (Dossier no. 14, *Les novices du monastère*, Registre Matricule 1954-1958, inv. no. 338/1960). Avec l'exclusion des jeunes novices,

les « portes » du monastère ont été fermées : le lieu n'avait plus le droit d'accepter de nouvelles candidates au monachisme. Sans l'institution du noviciat, les moniales commencent à vivre dans la peur de la suppression de l'ordre.

En octobre 1959, le prêtre Damian qui célébrait les messes au monastère de Saint-Nicolas reste sans rémunération. Il n'est plus payé par le Département des Cultes du gouvernement⁴ (Voir Rusan 2002 : 424). Parce que « le monastère est menacé de rester sans prêtre », la prieure demande désespérément l'aide des supérieurs de l'Église (Dossier no. 1, *Diverses questions – l'année 1959*, inv. No. 339/1960., file 16). Vers la fin de l'année 1959, elle et ses sœurs spirituelles vivent dans la peur de voir leur monastère rayé de la carte. En conformité avec l'ordre no. 21 900/1959, les autorités imposent la fermeture des comptes comptables. Au point 2 du même texte, elles interdisaient à tous les monastères orthodoxes du pays de distribuer des bougies dans l'intervalle du 20 au 31 décembre. L'interdiction d'allumer des bougies pendant les jours de Noël est assez symptomatique de l'atmosphère tendue de ces derniers jours de l'année 1959. Le décret d'État, émis le 19 novembre était déjà communiqué aux moniales (Ibid. : 72). Attendant être « élues » ou « exclues » du monastère, elles étaient mises face à toutes ces coercitions qui visaient à augmenter leur peur et leur angoisse.

La mise en pratique du Décret

En janvier 1960, le conseil du monastère demande à ses religieuses restantes de remplir des « fiches personnelles ». Il s'agissait de fiches-types élaborées minutieusement par les autorités centrales, identiques pour les moniales et les moines. L'évaluation du « personnel du monastère » s'est accompagnée de l'inventaire de ses biens et de ses propriétés, auxquels était consacrée une autre fiche. Celle-ci détaillait toutes les superficies de terres agricoles, propriété commune, l'inventaire des animaux, des bâtiments et de l'espace de logement, ainsi que des outils

de travail (*Les fiches du personnel monacal dans le monastère de Saint Nicolas*, inv. 345/1960, fila 113 et file 127). Ce qui devait beaucoup alarmer les moniales, c'était la masse de détails demandées sur les maisons du monastère : le nombre de bâtiments, le nombre de chambres, la superficie totale de l'espace habitable, la capacité locative, s'il y avait des installations d'eau, de canalisations et d'électricité (Ibid. : 113). L'obligation de fournir également des informations sur leur propre personne ne pouvait qu'accroître leur panique. La police politique de l'État a été directement impliquée dans les événements. Les fiches distribuées dans le monastère de Saint Nicolas étaient en effet identiques aux « fiches personnelles » qu'elle a utilisées dans les années 1950 pour avoir le contrôle sur les religieux, « ennemis du peuple » (Voir Păiușan, Ciucianu 2001). Les questions posées dans la fiche-type nous laissent penser qu'elle a été conçue initialement en tant qu'instrument de contrôle pour les agents de la Sécurité. Les questions ne s'adressent pas directement à la personne visée, ce qui suppose un intermédiaire. Voici les 30 rubriques que contenait cette fiche-type :

- 1) Le nom et le prénom
- 2) Le nom d'entrée au monastère
- 3) Le statut monastique
- 4) S'il est prêtre
- 5) La date de naissance
- 6) Le lieu de naissance
- 7) Le nom des parents
- 8) L'âge des parents
- 9) L'occupation des parents
- 10) La fortune des parents
- 11) La date d'entrée au monastère
- 12) La fonction occupée au monastère et en-dehors
- 13) Les études (y compris théologiques)
- 14) L'occupation avant l'entrée au monastère, dans quelle institution et dans quelle localité (chaque année)
- 15) La fortune personnelle avant l'entrée au monastère
- 16) La fortune personnelle à présent

17) Les monastères où la personne a vécu (la période)

18) Les Fonctions ecclésiastiques occupées (avec indication de la période)

19) S'il a été marié et s'il a des enfants (données sur les enfants)

20) S'il a été condamné à la prison. Pourquoi et combien de temps (avec indication de la procédure de l'exécution de la peine)

21) État de santé (pour ceux qui souffrent de maladies chroniques, il faut annexer l'attestation médicale)

22) Les infirmités

23) S'il dispose d'un salaire (d'où et combien)

24) S'il dispose d'une pension (d'où, quelle en est la raison)

25) S'il a été dans les tranchées pendant la guerre

26) S'il a voyagé et s'il a habité à l'étranger (combien de temps et où exactement)

27) S'il a fait de la politique (dans quels partis)

28) Quel métier ou quelle profession connaît-il ?

29) Où s'établirait-il dans le cas de la sortie du monachisme

30) Le numéro de la carte d'identité et l'unité de la milice qui l'a émis

Cette fiche-type transmise à tous les monastères de Roumanie nous fait comprendre quels ont été les critères de sélection des religieux. L'âge et l'état de santé de la personne indiquaient sa capacité de travail et la possibilité d'être intégrée facilement dans le « champ du travail » de l'économie populaire. Un des critères qui a beaucoup compté, semble-t-il, dans le partage des moniales, a été leur niveau d'étude, surtout si les religieuses avaient suivi les cours de l'école fondée par le patriarche Justinian pour l'instruction du clergé monacal⁵. La propriété, l'appartenance à une famille riche ou à un parti politique autre que le Parti communiste, ou encore les voyages à l'étranger, faisaient aussi du moine ou de la moniale un(e) véritable ennemi(e) du peuple et de la révolution communiste.

À partir des fiches personnelles qui ont été vérifiées par la Sécurité les religieuses du monastère de Saint Nicolas ont été partagées en quatre catégories :

-« les religieuses d'au moins 50 ans au 31 décembre 1960, incluant les retraitées et les salariées ecclésiastiques payées par l'État ou par les fonds propres de la Maison de retraite de l'Église Orthodoxe Roumaine, conformément à l'article 7 et 3 du Décret no. 410/1959 » (*Les fiches du personnel monacal dans le monastère de Saint-Nicolas*, inv. 345/1960, fila 4-5). Les 37 religieuses de cette catégorie étaient admises dans la communauté monastique parce qu'elles remplissaient « les conditions du Décret n. 410/1959 d'admission au monachisme ainsi que les conditions des Saints Canons et du Règlement d'Organisation de la Vie Monacale du 3 juillet 1959 » (Ibid. : 5).

- la deuxième catégorie était composée « des moniales de moins de 50 ans au 31 décembre 1960, qui ont fait des études pour l'instruction du clergé monacal (l'école monacale, l'école de chant, le séminaire monacal, premier et deuxième cycle, et l'institut théologique) » (Ibid. : 45). Toutes les 32 religieuses de cette catégorie ont été admises dans la communauté de Saint Nicolas car elles « remplissaient les conditions du Décret... ».

-la troisième catégorie était constituée par « les religieuses de 50 ans et plus, qui sont retraitées des fonctions non ecclésiastiques et les religieuses de moins de 50 ans qui n'ont pas suivi l'école monacale et qui sont infirmes ou malades chroniques » (Ibid. : 81). Les 10 moniales de ce groupe ne « remplissent pas les conditions du Décret no. 410/1959 d'admission au monachisme ». Sous le motif qu'elles remplissaient « les conditions des Saints Canons et du Règlement d'Organisation de la Vie Monacale », le conseil du monastère s'engageait toutefois à intervenir au Département des Cultes pour qu'elles puissent être admises au monachisme (Ibid. : 81). Pour obtenir la faveur des autorités, la prieure du monastère promettait de « ne pas

admettre dans l'avenir de candidates de cette condition ».

- la quatrième catégorie était représentée par « les moniales de moins de 50 ans n'ayant pas suivi les écoles pour l'instruction du clergé monacal et qui sont en bonne santé et aptes à un travail de huit heures par jour » (Ibid. : 94). Parce que ces religieuses, au nombre de 16, ne remplissaient pas « les conditions du Décret n. 410/1959 mais seulement les conditions des Saints Canons et du Règlement d'Organisation de la Vie Monastique », le conseil du monastère n'a trouvé aucun motif d'absolution (Ibid. : 94). Comme les événements nous l'ont montré plus tard, elles ont été exclues du monachisme.

Les préventions du Décret mettaient en danger d'exclusion les religieuses malades et les religieuses qui n'avaient pas suivi les cours de l'école monacale. Parmi les malades figuraient trois religieuses⁶ qui détenaient des propriétés à l'extérieur du monastère. Ce n'est pas du tout par hasard si, à cette époque, propriété et maladie finissent par être associées. La crise du monastère de Saint Nicolas, surgissant dans une époque dominée par la « lutte des classes » entre les « riches » et les « pauvres », devient absurde, au sein du monastère, où les différences d'état matériel entre les religieuses ont toujours été minimes. La fortune des moniales se réduisait à une petite superficie de terre héritée de leurs parents de sang⁷. En 1960, 13 mères détenaient une superficie variant entre 0, 13 ha et 3 ha de terre agricole, avec une moyenne de 0, 39 ha de terre ; 20 mères possédaient une vache chacune. Dans les tableaux indiquant la fortune des moniales, j'ai été frappée de relever le nom de deux moniales qui avaient vendu leurs vaches, ce qui démontre l'intolérance extrême du régime face à la propriété.

Après la fermeture des ateliers en 1958, 101 membres du monastère sont restés sans travail (Tableau nominal du personnel monacal, file 36). On leur reconnaissait toutefois la qualification de « tissage-tapis », qui les signalait comme aptes à un travail de 8 heures par jour à l'extérieur du monastère. Au début de l'année 1960,

elles n'étaient plus que 22 sur un effectif de 95 (après le départ des novices) à détenir une source de revenus stables. Il s'agissait en grande majorité de retraitées. Pour toutes les autres, la seule source de subsistance était la propriété agricole du monastère.

Menacées de l'extérieur, les religieuses se sont repliées dans leurs maisons. Celles-ci occupent une place de choix dans l'évocation de leurs expériences. Pendant la crise du Décret, il y avait au monastère, selon l'évaluation des experts qui ont évalué ses biens, 29 maisons, soit 78 chambres habitables représentant environ 1100 m. Ce sont les moniales les plus âgées qui détenaient l'autorité sur les maisons, tandis que les novices et les jeunes religieuses, conformément à la tradition, devaient faire preuve d'obéissance. Cette différence de statut entre les plus âgées et les jeunes, appuyée sur une certaine différence d'état matériel, caractéristique du vécu du monastère, dérangeait les leaders politiques au point qu'ils ont décidé d'annuler toutes les différenciations possibles.

Soumis à la lutte de classe et à la « purification » sociale, le monastère de Saint-Nicolas échappe à la suppression en raison aux négociations du patriarche avec le gouvernement communiste. Le patriarche, absent pendant la première moitié de l'année 1959, reprend son rôle de chef de l'Église, à la fin de l'année, en intervenant dans les événements qui menaçaient de plus en plus la vie religieuse. Dans la mémoire des moniales de Saint-Nicolas, le patriarche fait figure d'un héros salvateur, et la crise devient à travers la mémoire une occasion pour les religieuses d'affirmer leur fidélité à l'Église.

La mémoire vivante du monastère

L'application de l'ordre s'est avérée difficile, comme plusieurs religieuses visées refusant de partir. En 1962, la police politique intervient parce que certaines parmi elles refusaient de quitter le monastère. La mère **Marta** se souvient du jour où « la Securitate est venue avec des

Les personnes les plus importantes du Ministère des Cultes sont venues pour nous dire de partir. Nous avons dit « non », mais ils nous ont fait des dossiers pour dire que nous avions des parents.

« Mais tu n'as pas envie de partir chez toi, après 12 ans dans le monastère ». Ils nous ont donné des bonbons et 500 lei à chacune. C'était Filomela, la prieure, et la femme de la Sécurité qui était avec l'argent. La prieure nous parlait et elle nous donnait l'argent. C'était difficile pour la mère supérieure Filomela pendant le Décret. Elle a essayé de nous convaincre de partir. C'était difficile pour elle. Ils nous ont rappelé devant eux, et nous leur avons dit que nous ne partions pas. Ils voulaient nous donner de l'argent, ensuite des bonbons. C'était triste...

Nous sommes parties chacune chez soi. Mais il pleuvait tant que les roues de la voiture s'engloutissaient. J'étais avec Gabriela, Vieniamina, Glicheria. Ils nous ont mises en voiture. Nous avons été comme sorties de l'hôpital. Ils m'ont laissée dans le village.

La mémoire de la mère Marta conserve les souvenirs des interventions de la Sécurité, le geste stupide de donner des bonbons et de l'argent aux moniales pour les déterminer à partir. Traitées comme telles des enfants, les religieuses étaient dans l'impossibilité de riposter ; face aux « personnes importante du Ministère des Cultes », elles étaient « moins importantes ». La prieure elle-même tentait de convaincre ses sœurs de partir, la femme de la Securitate partageait l'argent, signe de la « générosité » du régime, tandis que les voitures attendaient déjà pour les transporter dans leurs villages. Après 12 ans de vie dans le monastère, le voyage vers le village est triste et plein de regrets. Le ciel partage la souffrance des moniales qui voyagent ensemble pour la dernière fois. Les roues des voitures s'abîment, agrandissant leur chagrin. Ainsi les dernières jeunes moniales qui n'avaient pas suivi les cours de l'école monacale sont parties du monastère avec des bonbons et 500 lei dans leur poche, tandis que les vieilles malades ont été

amenées à la maison de retraite de Nicolina, près de Targoviste⁸.

Pour la mère **Neonila**, l'exclusion du monastère était une épreuve de plus dans une longue période de souffrance en raison de sa condition de « paysanne riche ». Dans la mémoire de la mère, le Décret n'a fait que prolonger un processus commencé à la sortie de la guerre.

C'était l'Ordre : toutes les moniales devaient quitter le monastère. On le savait déjà du Journal Officiel. On disait que celles qui avaient fait 7 ans d'études pouvaient encore rester. Mais je suis partie chez mes sœurs qui étaient malades. Si tu ne partais pas, les miliciens viendraient pour t'obliger. Il fallait demander du travail à l'École, à la mairie. Moi, j'ai été gestionnaire au magasin du village de Stăulesti. Mon père était mort. Nous avions encore 3000 mètres carrés en 1961 quand il y a eu la première inscription [dans la coopérative agricole], 1500 mètres un an plus tard, et, en 1970 nous avions seulement 250 mètres carrés autour de la maison. Le président de la coopérative agricole était impertinent, il disait chaque jour que je devais aller au travail [agricole]...

Quand les Russes sont venus, ils ont tout brûlé au milieu de la cour. Ils brûlaient et ensuite ils partaient. Le monde est venu pour nous aider. C'est comme ça que Dieu l'a voulu. Alors j'ai connu la souffrance car je ne le savais pas. Mon père avait un magasin, un salon de danse...

La crise surgie dans le monastère dès 1959 a renforcé les liens de la mère Neonila avec sa famille de sang. Parce que son père est mort et que ses sœurs étaient malades, la mère a pris en charge la responsabilité de sa famille ruinée après la guerre et, puis après l'instauration du communisme. Le vol progressif de la terre devient la mesure symbolique de la dégradation de la vie, la mesure de la souffrance. Tandis que la famille se replie dans la maison parentale, la mère Neonila accepte de travailler à l'extérieur du monastère, pour pouvoir l'entretenir. Ayant déjà connu la souffrance pendant la guerre, la mère Neonila n'a pas été surprise par les événements qui l'ont obligée à quitter le monastère.

Persécutée en raison de sa condition sociale durant toute cette période, la mère renforce encore les liens avec ses parents. C'est le stigmate social qui la distingue parmi les moniales du monastère de Saint-Nicolas.

Tandis que pour la mère Neonila le Décret représente une continuité dans la souffrance qui a commencé pendant la guerre, il reste un moment clé de la vie de la mère Marta. Le voyage de Marta vers son village représente le retour vers un endroit devenu étrange et inconnu.

Je suis allée dans le village, mais quels problèmes j'ai eu là-bas parce que mes frères ont voulu me marier ... Un beau jour, j'ai voulu aller me faire prendre en photo dans mon habit de religieuse, mais le policier qui était caché derrière le rideau nous l'a interdit. Nous avons pris une charrette et « haida, haida »⁹, nous avons voulu avoir des photos en habit. La fille avec laquelle j'ai été, elle s'est mariée... Elle et sa sœur qui est morte d'un cancer ont vécu ici dans la maison de la mère Fevronia quand le Décret a été émis.

Le Décret a été pour la mère Marta l'occasion de rompre pour toujours avec sa famille de sang qui ne la comprenait pas. Ayant une vie parallèle à celle de sa famille, la mère Marta essaye de maintenir les liens avec les sœurs spirituelles qui ont eu la même expérience de vie qu'elle. La nostalgie du monastère porte la mère vers le mirage de la photographie, qui l'aurait aidée à immortaliser sa condition de moniale. L'acte de prendre des photos en uniforme reste un jeu dangereux qui nous démontre à quel point elle désirait rester au monastère.

Selon la mère **Tecla** les mesures coercitives ont été prises dès l'année 1950 même, au début de son noviciat.

Le décret est paru en 1950, car moi, je suis venue au monastère en 1950 et la mère supérieure m'a dit : « Ma fille tu es venue mais les choses ici ne vont pas bien. Mais tu restes ici quand même... ». Cela veut dire que le problème existait déjà parce que les Russes disaient : « Pourquoi la Roumanie a-t-elle tant de moines ? » D'abord, ils ont pris les jeunes entre 18 et 20 ans, ensuite ils ont forcé de partir du

monastère une autre série, plus tard, une autre jusqu'au Décret, quand ils ont dit de partir à toutes les moniales de moins de 50 ans.

Dès son instauration, le régime communiste n'a cessé de menacer les monastères de suppression, maintenant un climat d'insécurité. La mère Tecla relie le commencement de son noviciat à l'atmosphère d'incertitude qui dominait le monastère au cours l'année 1950. Dans son cas, le commencement de la vie monastique se confond avec le moment de crise, lorsqu'elle a été obligée de quitter le monastère, les deux instants étant placés sous le signe du provisoire et de l'incertain.

C'était un problème délicat, affirme Tecla, parce que la mère supérieure ne disait rien : « Mes sœurs, voilà, cela est la loi », et son frère était le chef des cadres du Patriarcat... Mais elle n'avait pas la permission.

On en déduit que toute la période des années 1950 a été dominée par l'incertitude, en raison des rapports confus entre l'Église et l'État. Pendant les années 1950, les moniales vivent sans avoir la certitude de la continuité et dans un monastère qui, forcé de faire face aux changements imposés par l'extérieur, se transforme en un terrain de négociations multiples. Les moniales avaient connaissance du Décret, « parce qu'il était écrit dans le Journal Officiel », m'a dit la mère Neonila, mais elles s'attendaient à une intervention du patriarcat pour qu'il ne soit pas mis en pratique.

Après le Décret, la mère Tecla a travaillé dans une fabrique de textile, de 1962 jusqu'en 1972. Le prêtre de son village l'a présentée à un des chefs de l'entreprise qui l'a hébergée dans sa propre maison tout au long de cette période.

C'était un moment d'inquiétude et d'insécurité totale. Mais voyant ça, je me disais : « je ne mourrai pas », et alors je suis arrivée à la fabrique. Mais Dieu l'a voulu, madame, parce que si je n'avais pas fait 8 ans de travail dans la fabrique, je ne pourrais avoir aucun revenu aujourd'hui. Je suis restée là-bas, et les autres m'ont priée de rester davantage : « Reste encore, mère » (ils savaient que j'étais religieuse). « Je ne

reste plus ». Je ne pouvais plus, parce que je suis partie du monastère, mais j'avais un tel état d'âme, je ne pouvais plus attendre. Je pensais toujours à revenir au monastère. Savez-vous comment j'étais ? J'ai été en dépression et le médecin m'a dit que j'étais malade parce que je ne voulais pas me marier. Le médecin de la fabrique m'a fait une ordonnance pour une maison de repos où j'ai rencontré des secouristes qui étaient tombés malades comme moi.

Je ne souffrais personne autour de moi, et spécialement le bruit, parce que dans la fabrique je travaillais dans la section de tissage. Ma chance a été que le chef de la section de finissage a eu besoin de quelqu'un et j'ai été transférée. Là-bas, j'ai commencé à ne pas voir bien et j'ai été forcée de prendre des lunettes. Du finissage, j'ai été transférée dans la section d'emballage. Mais cela n'a pas duré longtemps et je suis tombée malade des poumons. Je suis restée à l'hôpital du 26 novembre jusqu'au 26 décembre. Ensuite, j'ai été mise à la retraite en raison de la maladie. J'avais 30 ans quand je suis allée travailler dans la fabrique. Ma chance a été la famille où j'ai habité, parce que le monsieur était dans la fabrique le chef du contrôle de la qualité. Madame était apparentée au prêtre de mon village. C'était le prêtre qui m'avait présentée.

Présentée par le prêtre du village, la mère Tecla prend la route de la ville pour travailler dans une grande fabrique. Passée brusquement de la vie tranquille et méditative du monastère au bruit de l'usine, la mère tombe malade plusieurs fois, et doit finalement se retirer. Malade et souvent incomprise des autres, la mère trouve son refuge dans le sein d'une famille qui occupait un rôle important dans le système économique socialiste. Pour la mère Tecla, le monde est paradoxal et toujours déterminé par la volonté divine. Le travail dans la fabrique n'apporte pas seulement le malheur, mais aussi la chance d'avoir un revenu pour la vieillesse. La récompense matérielle, tout comme le retour au monastère, c'est la preuve que la mère a réussi à dépasser la crise.

J'ai l'impression que je ne suis pas partie pendant 10 ans. Je travaillais dans la fabrique et je n'entendais rien à cause du bruit, et je chantais toujours des cantiques. Je ne pensais qu'au monastère, même pas à mes parents. Toutes mes pensées étaient au monastère. Savez-vous comme j'étais maigre ? Toujours je pensais à la Mère de Dieu...

Parce que j'étais moniale. Une novice aurait pu renoncer mais, moi, j'étais moniale.

L'éloignement de la mère Tecla du monastère n'était pas que purement physique : elle pense sans cesse à sa condition religieuse. Le changement de milieu n'a apporté qu'un changement extérieur qui a renforcé en elle la croyance et ses principes de vie. À travers le sentiment d'appartenir pour toute la vie à l'ordre conventuel, la rupture du « dehors » provoque la continuité du « dedans ». Ce rapport symbolique transcende le plan physique, dans la mesure où le bruit de la fabrique aide la mère à chanter des cantiques.

En ignorant la dureté de la réalité par le pouvoir de la foi, la mère **Agatona** relie toujours la période de retour à la maison parentale à la vie conventuelle, ce qui fait de la crise le signe de la continuité plutôt que de la rupture.

J'ai habité chez mes parents, j'ai travaillé. J'ai travaillé dans l'atelier de tissage au monastère, et ensuite, j'ai trouvé du travail là-bas [dans le village], dans un atelier. Au monastère, je travaillais avec une sœur qui m'a appris. Elle travaillait très bien les tapis. J'ai travaillé avec elle...

Q : -Pourquoi avez vous voulu revenir au monastère ?

-Mais j'étais moniale, je ne pouvais pas ne pas revenir. J'avais ma chambre ici. Quand les portes du monastère se sont ouvertes, Justinian a dit de revenir à celles qui le voulaient. Dans le monastère, il restait quelques mères, celles qui avaient suivi les cours de l'école... Et, Justinian nous a dit : « Nous devons faire le carême pour celles qui veulent rentrer ». C'est comme ça que le père Justinian a dit ! Et, je suis revenue chez ma mère Olguța [sa mère de confiance]. Elle m'a dit : « Reste encore ». « Non, ma mère, si les portes du monastère sont ouvertes, je rentre ».

Après l'évocation du moment heureux du retour au monastère, la mère Agatona est subitement revenue à l'instant de la crise, lorsqu'elle a été obligée de quitter l'ordre :

Je venais de commencer un grand tapis quand je suis partie. Les autres qui restaient encore ont été chassées par la police...C'était au grand carême qu'ils nous l'ont annoncé, et je suis restée jusqu'après les Pâques. Il restait encore deux mères. Nous, les trois, nous avons pris le chemin des montagnes. Nous sommes montées sur les montagnes et ensuite nous sommes descendues de l'autre côté et nous sommes arrivées chez nous.

Quand nous sommes parties, ils nous ont amenées toutes dans une maison, et là-bas ils nous ont demandé si nous pouvions nous débrouiller. Celles qui n'avaient pas de parents sont parties chez des amis, des connaissances, mais pour elles, c'était difficile.

Le prêtre de la commune nous a rappelées : « Nous vous avons rappelées parce que nous devons vous demander si vous voulez travailler ».

La période d'éloignement du monastère reste pour la mère Agatona une page blanche. L'évocation de ses parents de sang offre seulement un prétexte à la narration de son expérience à l'intérieur du monastère. Le retour au monastère, c'est l'occasion pour elle de montrer son attachement pour la mère Olguța, qui l'a initiée dans les pratiques religieuses, et son obéissance inconditionnelle à l'autorité du Patriarche. Dans cette manière, la mère refuse totalement le changement provoqué de l'extérieur. Elle devient une moniale exilée dans le siècle qui attend le miracle du retour. La mère se souvient du voyage vers son village qui fait défiler devant nos yeux le même paysage que lors de son premier voyage du village vers le monastère, quand elle a décidé d'entrer dans l'ordre monacal. Ce voyage renversé symboliquement devient le signe, d'une part, de la situation anormale ; d'autre part, de la permanence des liens entre le lieu de la naissance biologique et le lieu de la naissance spirituelle.

À travers la description de l'espace physique, les faits racontés passent dans la sphère du visible et du crédible. La mère remplit le vide de la rupture par l'ancrage de sa mémoire dans l'espace voisin dans son cœur, l'espace du déploiement de la tradition. Pour donner de la crédibilité à sa propre expérience de vie, la mère reprend le schéma traditionnel du voyage initiatique¹⁰. Une autre preuve de la crédibilité des événements, c'est le tapis que la mère avait déjà commencé avant son départ forcé du monastère, et qui a été continué probablement après son retour. La pratique du tissage appris au monastère devient pour la mère Agatona l'occasion de vivre dans son village selon les mêmes habitudes de vie qu'au monastère. C'est la pratique du tissage qui porte le signe du féminin, de la continuité rituelle de la vie et de l'intimité des liens entre les femmes porteuses de la même vocation. La mère Agatona apprend le tissage d'une autre sœur, fait qu'elle n'a pas oublié de mentionner, pour affirmer ainsi son adhésion filiale à la vie conventionnelle.

Dans la mémoire du monastère, le Décret n'a provoqué, semble-t-il, qu'une rupture temporelle et extérieure sans réussir à changer les convictions religieuses des moniales. Les moniales, qui ont vécu plusieurs années en dehors du monastère, ont gardé toute cette période l'espérance d'y revenir. En dehors du monastère, la mère Tecla, par exemple, a réussi à se faire respecter en tant que moniale déracinée en se plaçant sous la protection du chef de l'entreprise où elle a travaillé plusieurs années. Menacées par les nouvelles valeurs de vie propagées par l'idéologie communiste, les religieuses trouvent souvent de l'aide, paradoxalement, à l'intérieur même du système de l'économie socialiste. Le monde extérieur n'est pas totalement désacralisé, si le chef de la fabrique protège la mère Tecla. Dans la mesure où le *mal* et le *bien* ne correspondent pas nécessairement à la démarcation spatiale entre le monastère et le monde extérieur, les religieuses font l'effort de s'adapter aux nouvelles exigences politiques. Cela ne les empêche nullement de se déclarer moniales orthodoxes ; le

changement est uniquement extérieur. Ainsi, le Décret prend le sens d'un échec. La mère Marta exprime ses convictions religieuses face à ses frères qui veulent la marier, tandis que la mère Neonila affronte directement l'ingénieur de la coopérative agricole qui la persécute en raison de son statut social. Les conflits des moniales avec les « porteurs du communisme » ont été dépassés sans qu'ils aient pu altérer moindrement leur foi. Le passé est transfiguré par la croyance selon laquelle le *bien* vainc toujours le *mal*. Les récits du passé récent des moniales obéissent au principe narratif d'opposition des contraires (passé/présent, monastère/village, fabrique, bien/mal), mais qui se déploient dialectiquement sous la forme d'une « chronologie » de l'expérience personnelle, ou plutôt d'un voyage initiatique qui laisse place à l'imprévu et au paradoxe. Poursuivant la structure de la quête identitaire, les personnages des récits surmontent toujours les conflits.

La crise du Décret ne prend sens que dans la mesure où elle témoigne d'une survivance contre le *mal* finalement vaincu. La crise, c'est une épreuve et un sacrifice nécessaire. La mère Tecla affirme clairement cette nécessité : son exclusion du monastère n'a été possible que par la volonté de Dieu. Elle parle de l'hostilité du milieu de la fabrique où elle est tombée malade plusieurs fois ; ce travail s'est néanmoins avéré bénéfique, puisqu'il lui assure à présent une vie méditative et dépourvue de soucis matériels.

L'oubli du mal

L'idée du *mal* « vaincu » par le *bien* est plus manifeste dans le récit de la mère **Achilina**. L'expression « *tout le mal est suivi par le bien* » (« *tot răul spre bine* ») anime la mère pour laquelle la crise de la fin de l'année 1959 n'a constitué qu'une période temporaire. Accomplissant la fonction de secrétaire du monastère, la mère a été chargée d'effectuer la sélection des moniales. Après 45 ans, elle m'explique d'une manière détachée comment les faits se sont passés :

L'Ordre est venu. Nous voyions quelles mères n'étaient pas en règle, nous faisons des tableaux et nous voyions qui sont celles qui ont fait 7 classes, qui ont fait l'école monacale, qui ont moins de 50 ans... Et, alors nous les mettions dans des tableaux. Nous faisons un rapport, l'approbation venait et elles devaient partir... Mais il y a eu des mères qui sont parties plus difficilement et le Décret s'est prolongé jusqu'en 1962.

Ce récit dénué de toute chaleur empathique m'a d'abord surprise, avant que je ne saisisse le véritable sens du récit par les ajouts de la mère :

Voilà pourquoi c'est bien d'être patient ; quand les portes des monastères se sont fermées, les mères ont cru que c'était pour toujours. L'homme croit que le pétrin est pour toujours, mais ce n'est pas comme ça. En 1960, 1961 et 1962, il y a eu la sélection du personnel, et en 1965, le chantier s'est ouvert, et il a duré jusqu'en 1970. C'est depuis cette date que l'électricité a été introduite dans le monastère, parce que jusqu'alors on travaillait à la lumière de la lampe à gaz. Dans l'atelier, on travaillait avec deux lampes...

Envisagé depuis le présent, l'événement qui a déclenché la crise du monastère n'a rien de tragique. Il gagne au contraire en significations nouvelles. C'est au fil du temps que la vérité se révèle, le *mal* commence à être oublié, le vide se remplissant avec la foi. Les moniales commencent à oublier la rupture en faveur de la continuité et de la cohésion du groupe. Les événements qui ont suivi le Décret légitiment ensuite l'oubli des tensions et des conflits générés par son application. La crise a constitué une épreuve, une leçon de vie, une occasion d'apprendre à être patient dans l'attente de la grâce de Dieu. Cela n'empêche pas le fait que tout de suite après la crise, le monastère a été soumis à un contrôle drastique de la part des autorités politiques. Il n'a pas eu le droit d'accepter de nouvelles candidates au monachisme. L'hébergement des personnes étrangères était également soumis à condition. Pour passer des vacances au monastère, les laïcs se trouvent dans l'obligation

d'obtenir la permission du patriarcat orthodoxe¹¹. Les touristes, tout comme les pèlerins, sont consignés chaque fois d'une manière officielle dans les fiches personnelles ramenées à la milice locale. De point de vue économique, le monastère a été sans aucune source de subsistance jusqu'à deuxième moitié des années '60.

En 1965, le patriarcat orthodoxe lance, au monastère de Saint-Nicolas, un chantier de restauration qui orienté le monastère vers le tourisme religieux. Dans les récits de certaines moniales, comme celui de la mère Achilina, le moment de restauration a mis fin à la crise déclenchée par le Décret 410. Dans leur vision, ce chantier marque une nouvelle époque de la vie du monastère. L'introduction du courant électrique et de l'eau courante, coïncide plus ou moins avec le retour d'une partie des moniales exilées à l'extérieur du monastère. Le Décret a plus ou moins partagé la communauté entre les moniales « exilées » et les moniales « acceptées ». Pour les moniales dont les autorités ont accepté qu'elles restent au monastère, le moment se situe symboliquement entre la fondation du monastère et le chantier de restauration inauguré en 1965 ; l'autre catégorie, constituée généralement des moniales « exilées », fait porter l'accent de la remémoration sur leur propre trajectoire de vie, le Décret reliant symboliquement le moment de l'entrée et celui du retour dans l'ordre.

L'ouverture des « portes » du monastère, ainsi que la dénomment fréquemment utilisée par les moniales, tout comme l'ouverture du chantier, signifient la sortie de la crise et le retour à la normale. Par l'accueil des moniales parties, les portes du monastère ont été ouvertes non seulement vers l'extérieur, mais aussi vers l'avenir. La normalité de la vie est consacrée par le droit retrouvé de vivre conformément aux valeurs de la communauté.

Le Décret représente le moment paroxystique d'un danger de mort, suivi par une renaissance (Voir Ricoeur 2003). Dans cette perspective, tant le retour des moniales que le chantier de restauration occasionnent un moment de re-fondation de la vie religieuse. Le moment du Décret

représente à la fois un emblème du passé et du présent de la communauté, dont la réalité est transfigurée par la croyance en la vie éternelle. Son instant met en acte le principe de vie selon lequel le *bien* vainc toujours le *mal*, créant ainsi « les conditions gnoseologiques d'une pensée du passé où sont posés les fondements de la pensée de l'origine » (Guidieri 1980 : 278).

Sans marquer la fin de la vie religieuse, l'événement représente dans la mémoire des religieuses une rupture temporelle qu'il faut se remémorer pour mettre en valeur la survivance de la communauté : l'événement devient aussi une leçon de vie pour les futures générations. Ce n'est pas gratuitement que les moniales opèrent une sélection des souvenirs qui donnent sens à leurs existences. L'expérience des moniales « exilées » est reprise par les plus jeunes comme exemple de vie. Je me souviens d'une discussion que j'ai eue avec la mère Filomela qui m'a confié son état d'esprit. La mère traversait une période difficile de sa vie, où elle se disait, « abandonnée de tous ses amis ». Cette épreuve « venue de Dieu » a rappelé à la jeune Filomela l'expérience de la mère qui l'a initiée aux mystères de l'orthodoxie. Filomela m'a très vite raconté l'expérience de l'« exil » de sa mère suite à l'application du Décret pour me faire comprendre ce moment difficile de sa propre existence. C'était par comparaison avec l'expérience de la vieille moniale que la plus jeune parvenait à amoindrir son chagrin.

L'acte de mémoire isole l'événement du Décret et le vide de sa durée ; il le schématise en quelque sorte : fracture dans le temps, il n'a de sens qu'en relation avec les événements qui l'ont précédé ou suivi (Voir Baheoul 1992 : 161). Les tensions provoquées par l'intervention brutale de la Sécurité sont racontées par les moniales qui les ont directement vécues, la mère Marta par exemple. Pour les autres religieuses, l'intervention devient plutôt un prétexte pour la vie d'après : le voyage inversé vers le village, le travail à la coopérative agricole ou à la fabrique, l'impuissance à adhérer profondément à leurs nouvelles conditions de vie.

Par comparaison avec les archives, les récits des religieuses révèlent avant tout leur désir de recomposer une existence brisée par le coup de force de l'État. C'est la raison pour laquelle le moment perd petit à petit de sa teneur dramatique en faveur de la mise en scène de l'identité.

Le Décret de 1959 en tant que seuil existentiel confère unicité et authenticité à l'expérience personnelle des moniales, qui s'extirpe ainsi de la banalité du quotidien. Sans avoir besoin d'être revendiquée, cette unicité va de soi. L'événement portant les traces du communisme en Roumanie : la dureté d'un régime qui tente de contrôler tous les secteurs de la société, la résistance à ce courant répressif, le compromis des représentants de l'Église et des religieuses comme seule solution viable. La mesure de l'exclusion d'une partie des moniales vient après plusieurs autres mesures coercitives qui ont eu pour fonction d'annihiler toute opposition possible. Ce n'est pas du tout par hasard que les pressions ayant pour but l'intégration des moniales dans les organisations politiques se sont multipliées dès la fin de l'année 1958. La « purification » du monastère a été longuement et minutieusement préparée. Les ateliers qui assuraient le revenu des moniales ont été fermés, entraînant une diminution substantielle des moyens de subsistance. Ces mesures, préalable au Décret avaient pour fonction d'inciter le départ volontaire des religieuses.

La mémoire de la communauté de Saint-Nicolas témoigne du raffinement de cet appareil coercitif qui a tué dans l'œuf les velléités d'opposition. Les ordres sont émis habituellement à la fin des représentants de l'Église ; le patriarche Justinian, qui a été écarté de 1958 à 1959, intervient à l'occasion du Décret. La mémoire de la communauté laisse deviner les actions de coulisse, les négociations entre le patriarcat orthodoxe et le gouvernement dont résulte le Décret.

Réactualisé, l'événement du Décret ne laisse place à aucune incertitude de sens. Il constitue la clef de voûte de l'identité collective du monastère. Son annonce dans le monastère a été sans doute un choc, un moment dramatique

pour les moniales qui attendaient d'être élues ou exclues. Cependant, la rupture est devenue au fil du temps continuité entre un « avant » et un « après » la coupe de force, mais aussi entre le passé raconté et le présent de la remémoration. Elle est, ainsi, qualifiée par les moniales rétrospectivement, ou mieux, rétroactivement (Ri-

coeur 1990 : 11-19). Cette unicité ne le sépare pas des autres événements, elle le relie à ces derniers comme un « axe du temps », générateur des structures événementielles, mais qui fonctionne comme un constant rappel du temps des origines.

Références bibliographiques

- AIOANEI, Constantin Aioanei, TRONCOTA, « Desființați mănăstirile – un ordin care nu a mai venit » (« Supprimez les monastères – un ordre qui n'est plus venu »), *Magazin Istoric (Magazine historique)*, no. 1, 2, 1996; source Internet;
- BAHEOUL, Joëlle, *La maison de mémoire. Ethnologie d'une demeure judéo-arabe en Algérie (1937-1961)*, Paris, Métailié, 1992 ;
- CRISTIAN, Vasile, « Autoritățile comuniste și problema mănăstirilor ortodoxe în anii 50 » (Les autorités communistes et le problème des monastères orthodoxes pendant les années 1950), *Analele Sighet – anii 1954-1960 : Fluxurile și refluxurile stalinismului (Les Annales Sighet – Les années 1954-1960 : Les fluctuations du stalinisme)*, Fundația Academia civică, 2000, p. 179.
- DOSIER No. 1, *Diverses questions pour l'année 1959*, inv. no 339/1960, file 13-16.
- DOSSIER No. 14, *Les novices du monastère*, Registre Matricule 1954-1958, inv. no. 338/1960.
- GUIDIERI, Remo, *La route des morts*, Paris, Seuil ;
- IDEM, « Călugărul țăran – un erou al modernității » (« Le moine paysan – un héros de la modernité »), *Revista de istorie socială (La Revue d'histoire sociale)*, 1996, p. 207-216 ;
- Les fiches du personnel monacal dans le monastère de Saint Nicolas*, inv. 345/1960, fila 113 et file 127.
- MANOLESCU, Anca, « Eveil du monastère, fondation mythique, fondation actuelle en Transylvanie », *Ethnologie Française*, 3, 1995, p. 43-62 ;
- PAIUSAN, Cristina Păiușan, CIUCEANU, Radu, *Biserica ortodoxă română sub regimul comunist (L'Église orthodoxe roumaine sous le régime communiste)*, vol. I, București, INST, 2001.
- RICOEUR, Paul, « Événement et sens » dans *L'espace et le temps, Actes du XXe congrès de l'Association des sociétés de philosophie de langue française*, Vrin, 1990 ;
- RICOEUR, Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2003 ;
- RUSAN, Romulus, « Le système répressif communiste en Roumanie », dans Stéphane Courtois (dir.), *Du passé faisons table rase ! Histoire et mémoire du communisme en Europe*, Paris, Robert Laffont, 2002;

Notes:

¹ Les rapports de la Sécurité indiquaient des actions anticommunistes mieux organisées dans les régions où les monastères étaient en plus grand nombre. Un de ces rapports de 1955 prévoyait trois solutions possibles (Aioanei, Troncota 1996). La première, la plus radicale, était la suppression de tous les monastères, accompagnée de la confiscation de leurs terrains et de leurs biens au profit de l'État. Cette solution présentait l'avantage d'« éliminer les points de concentration des éléments réactionnaires au régime ». En revanche cela engendrait « la dispersion des opposants dans tous le pays » ; c'est pourquoi le Ministre de l'Intérieur a abandonné.

La deuxième solution consistait à « regrouper les moines et les moniales dans quelques monastères et d'interdire leur circulation, parallèlement à la suppression des ateliers et des écoles monacales de tous les niveaux, ainsi que d'établir de nouvelles normes d'entrée dans le monachisme ». Considéré moins efficace parce que susceptible de consolider des centres d'opposition ce scénario a lui aussi été délaissé en faveur du troisième.

Ce dernier prévoyait des « mesures spéciales pour que les masses populaires des croyants sortent de l'influence des monastères et pour que le recrutement d'autres religieux dans les monastères soit freiné ». Le gouvernement a ainsi mené des campagnes de coercition et de propagande contre le « mysticisme orthodoxe », établi des mesures économiques pour limiter la production issue des ateliers artisanaux, a mis en œuvre des contrôles médicaux destinés à écarter les moines malades et a fermé les lieux de culte comptant moins de cinq religieux.

² Après le Décret qui a provoqué l'exclusion d'un parti des moniales, le monastère de Saint-Nicolas perde ses terres agricoles, étant privé de toutes ses sources de subsistance.

³ Les documents des archives de la Sécurité qui ont été publiés récemment mettent en évidence un conflit permanent entre le patriarche Justinian Marina et le ministre des cultes.

⁴ L'article 32 de la loi sur les cultes religieux du 4 août 1948 prévoyait : « les prêtres qui expriment des points de vue antidémocratiques peuvent être privés temporairement ou de manière permanente de leur salaire, versé par l'État ».

⁵ Pendant les années 1950, le patriarcat a initié des écoles pour l'instruction du clergé et des religieux dans tous les monastères orthodoxes de Roumanie.

⁶ Il y avait parmi les 10 une religieuse qui avait une maison dans la ville de Buzau, une autre qui détenait 3 ha de terrain agricole et l'autre qui avait 1 ha de terrain agricole et 0, 50 ha de prairie.

⁷ La tradition orthodoxe permet aux religieux avoir des petites propriétés individuelles.

⁸ L'information nous a été fournie par la mère Neoni-la.

⁹ Formule utilisée souvent pour illustrer le rythme des pas.

¹⁰ Le thème du voyage initiatique apparaît fréquemment dans les récits des moniales spécialement lorsqu'elles racontent leur entrée dans le monastère.

¹¹ Plusieurs demandes ont été conservées dans les archives du monastère.